

Plan stratégique
pour la mise en place de
l'Unité de Gestion des Catastrophes
au Ministère de la Santé - Rwanda

élabore par le Ministère de la Santé
en collaboration avec

le projet "Emergency Response Unit - Ministry of Health"

par

Wilma Meeus, Médecin

**Un projet exécuté par CDM International Inc and Partners,
USAID - Rwanda et le Ministère de la Santé - Rwanda**

**Préparé pour le U S Office of Foreign Disaster Assistance
et la Mission USAID au Rwanda**

*Assistance aux Catastrophes Eau, Assainissement, Santé et Nutrition IQC
Numéro du Contrat AOT-I-00-97-00027-00
est subventionnée par le
Office of Foreign Disaster Assistance
U S Agency for International Development
Washington, D C. 20523*

Mars 1999

1 Historique

Depuis l'installation du Gouvernement de l'Union Nationale au Rwanda en Juillet 1994, le Ministère de la Santé a, à plusieurs occasions, dû apporter une assistance d'urgence. Les raisons pour cette assistance d'urgence étaient diverses, par exemple des épidémies pour lesquelles l'organisation des campagnes de vaccination était nécessaire, des épidémies dans des sites surpeuplés pour lesquelles l'assistance à la prise en charge correcte des malades et l'approvisionnement des médicaments et consommables médicaux a été organisée, un nombre élevé d'enfants atteints de malnutrition aiguë à cause de la sécheresse nécessitant une réhabilitation nutritionnelle d'urgence, insécurité avec comme conséquence des mouvements de populations et la fermeture des établissements sanitaires, situation qui nécessitait la mise en œuvre des équipes médicales mobiles, l'organisation des campagnes de vaccination, soins hospitaliers pour les victimes des blessés, mobilisation des moyens de transport, médicaments et consommables médicaux additionnels.

Le Ministère de la Santé a pris un certain nombre de mesures pour faire face aux situations d'urgence : l'élaboration d'un manuel de lutte contre les épidémies et la mise en place d'un laboratoire mobile pour les investigations sur le terrain en cas d'épidémies (l'UMILC l'Unité Mobile d'Intervention du Laboratoire du C H K). On peut noter une amélioration dans les réponses aux épidémies suite à l'introduction de ces mesures. Pourtant, un grand nombre de catastrophes et leurs conséquences négatives ne sont pas encore couvertes. C'est pour cette raison que le Ministère de la Santé voudrait améliorer sa capacité de réponse aux catastrophes et a initié le projet 'Mise en place de l'Unité de Gestion des Catastrophes' avec pour but le renforcement de sa capacité de préparation et de réponse aux urgences. Ce projet, financé par USAID, qui a démarré en Juillet 1998, est exécuté par le Ministère de la Santé avec l'assistance d'une Consultante pour une durée de 8 mois. Le projet a pour objectif

- de déterminer les catastrophes prioritaires pour le développement des plans de préparation et de réponse
- de développer des plans hospitaliers de préparation en cas des catastrophes
- de développer des plans de préparation et de réponse aux trois catastrophes retenues comme priorité (guerre civile/conflit armé, épidémie, accidents majeurs)
- de développer le plan stratégique pour la mise en place de l'Unité de Gestion des Catastrophes (UGC) au sein du Ministère de la Santé

Au fur et à mesure que le projet s'implantait, les discussions ont été élargies aux responsables du Ministère de la Santé, aux responsables des autres Ministères appelés à gérer des catastrophes, la Croix Rouge Rwandaise et les organisations partenaires (agences humanitaires internationales, agences bilatérales et ONG). Ces discussions qui ont eu lieu au cours des séminaires et réunions de travail, ont abouti à la détermination d'un profil de catastrophes pour le Rwanda, une proposition sur les structures gouvernementales de gestion des catastrophes, un plan d'action pour le développement d'un plan hospitalier de préparation en cas des catastrophes pour Gisenyi et Ruhengeri, ainsi que des plans presque finalisés de préparation aux trois types de catastrophes les plus probables au Rwanda (conflit armé/guerre civile, accidents majeurs, choléra).

2 Introduction

Le plan stratégique ci-dessous est basé, pour une partie importante, sur de récentes expériences : le choléra qui sévit à Cyangugu, les mouvements de populations et la destruction des infrastructures sanitaires suite aux actes d'insurrection et d'insécurité dans le Nord-Ouest du pays. Néanmoins de l'expérience malheureuse de ces crises, le Ministère de la Santé a pu tirer plusieurs leçons qui ont constitué des contributions importantes au développement du présent plan stratégique.

3 Domaines stratégiques relevant de la gestion des catastrophes du secteur santé au Rwanda

3.1 Points stratégiques

- a) La santé et les catastrophes sont étroitement liées. Il est rare qu'une catastrophe n'influe pas négativement sur la santé et l'état nutritionnel de la population. La majorité de la population Rwandaise vit au-dessous du seuil de pauvreté. Même dans des conditions normales, un nombre important de ménages rwandais ne subviennent pas à leur subsistance. Les familles ont des capacités très limitées pour faire face aux conséquences des catastrophes.
- b) Le Gouvernement Rwandais et ses ministères techniques ont des capacités techniques qui peuvent être déployées pendant les périodes de crises. Le Gouvernement du Rwanda n'a pas encore installé des structures de gestion des catastrophes. En général, la population affectée prend en charge les premières activités de réponse à une catastrophe. La priorité pour le développement des capacités de gestion des catastrophes doit être donnée à la Commune et à la Préfecture. Ceci suppose que les capacités de gestion des catastrophes soient bien développées au niveau central.
- c) La gestion des catastrophes est multisectorielle et multidisciplinaire. En ce qui concerne le secteur de la santé, le renforcement et l'amélioration de la préparation et des réponses aux catastrophes exige que le Ministère de la Santé rationalise l'utilisation de ces ressources. Les ressources disponibles au Ministère de la Santé augmentent progressivement. Pourtant, sa capacité et ses ressources matérielles et financières sont déjà limitées dans les circonstances normales. Dans des circonstances anormales, le Ministère de la Santé a l'opportunité de demander l'assistance et l'appui des agences partenaires.
- d) La réponse aux catastrophes n'est qu'une des phases de gestion des catastrophes. Le Plan National de Développement, le Plan National de Santé et les plans sectoriels offrent des possibilités et des opportunités d'intégrer certains aspects de gestion des catastrophes.

3.2 Objectifs stratégiques

a) Objectif stratégique 1

Renforcer et/ou améliorer la préparation et la capacité de réponse rapide et efficace aux catastrophes, en mettant l'accent sur le secteur de la santé. Le développement des plans de préparation et de réponse à ces catastrophes, dont la probabilité des apparitions est élevée, constitue une priorité en soi.

b) Objectif stratégique 2

Mettre en place des structures gouvernementales en vue d'améliorer l'identification des besoins, la mobilisation des ressources nécessaires et des capacités de réponse et la coordination des interventions.

b-1) Objectif spécifique 2.1

Mettre en place une Unité de Gestion des Catastrophes au sein du Ministère de la Santé avec la mission de renforcer et d'améliorer la préparation du secteur santé aux catastrophes et d'améliorer et d'accélérer l'accès de la population affectée aux soins de santé.

c) Objectif stratégique 3

Renforcer et améliorer la capacité du personnel de santé en matière de gestion des catastrophes au niveau central du Ministère de la Santé.

d) Objectif strategique 4

Developper la capacite de gestion des catastrophes des equipes medicales des Regions et Districts Sanitaires et de leurs partenaires (volontaires de la Croix Rouge Rwandaise, ONG)

e) Objectif strategique 5

Identifier les aspects de la gestion des catastrophes, en particulier les aspects de prevention et d'attenuation, pouvant être incorpores dans le Plan de Developpement National et le Plan National de Sante

4 Mission proposée pour l'Unite de Gestion des Catastrophes (UGC)

- a) Developper des systemes de gestion des catastrophes visant a renforcer / ameliorer la preparation et la reponse du secteur de la sante aux catastrophes avec le but de prevenir et / ou minimiser l'impact des catastrophes sur la sante et l'etat nutritionnel de la population affectee
- b) Developper la capacite d'analyse de vulnerabilite ce qui doit permettre au Ministere de la Sante de prendre des mesures de prevention et de reduction des consequences des catastrophes, et les incorporer dans le plan national de sante
- c) Renforcer et ameliorer les capacites de reponse du Ministere de la Sante a l'apparition de catastrophes
- d) Coordonner la reponse / les interventions humanitaires dans le secteur de la sante
- e) En tant que membre du groupe de travail du Bureau National de la Gestion des Catastrophes, participer activement en menant une expertise technique pendant les crises, une fois que le dit Bureau aura ete mis en place

5 Responsabilites proposees a l'UGC

5.1 Responsabilites de l'UGC pendant les crises

NB Les responsabilites de l'UGC pendant une crise prime sur les responsabilites menees par l'Unite pendant les circonstances normales

- Participation active du Chef de l'UGC du Minisante ou de son Delege au groupe de travail qui devra renforcer les interventions du Bureau National de Gestion des Catastrophes pendant les crises (Voir annex 1),
- Assistance technique dans la collecte des donnees de base permettant le suivi des populations affectees et, en cas de necessite, participation aux descentes sur le terrain,
- Assurer la collecte et l'analyse continues des donnees,
- Gestion du personnel permanent et du personnel temporaire mis a la disposition de l'Unite de Gestion des Catastrophes,
- Assurer le redeploiement d'un personnel adequat et qualifie vers les zones sinistrees,
- Assurer la gestion du stock de securite au niveau central, prefectoral et communal
- Assurer l'application des protocoles et des directives,
- Assistance dans l'identification des besoins et mobilisation des ressources,
- Coordination des activites de gestion de catastrophes relevant du secteur de la sante,
- Preparation de propositions de projets pour les bailleurs au cas ou des ressources financieres et materielles devront être mobilisees

5.2 Responsabilites de l'UGC dans les conditions normales

- Developpement et revision reguliere de la politique sanitaire en matiere de gestion des catastrophes,
- Developpement et revision reguliere du plan de gestion des catastrophes dans le secteur de la sante, integrant tous les plans de preparation aux catastrophes qui figurent dans le

- profil des catastrophes rwandais, et qui necessiteront l'assistance du Ministere de la Sante pour prevenir ou minimiser l'impact negatif sur la sante de la population affectee,
- Developpement et revision reguliere des guides techniques / outils pour assister les communes et prefectures a la realisation d'une analyse de vulnerabilite
 - En etroite collaboration avec les services techniques pertinents du Ministere de la Sante, s'assurer de et contribuer au
 - Developpement et revision reguliere de protocoles et guides techniques pour la gestion des catastrophes specifiques / urgences sanitaires (en etroite collaboration avec la Division Epidemiologie, Division Nutrition, Division Hygiene Publique, etc),
 - Developpement et revision reguliere des instruments de la collecte et d'analyse des donnees (en collaboration avec la Division Statistique et Division de la Promotion de la Qualite des Soins),
 - Revision et/ou developpement des procedures de gestion des ressources procedures de gestion des fournitures pour l'urgence prepositionnees, y compris les entrepôts, les moyens roulants, les systemes de gestion de stock, etc ,
 - Revision des procedures administratives en vigueur au Ministere de la Sante en ce qui concerne le deboursement des fonds, le suivi de la logistique, le redeploiement temporaire du personnel, et en cas de necessite, developper des procedures permettant au Ministere de la Sante d'accelerer la reponse aux catastrophes,
 - Revision et /ou developpement des procedures qui facilitent une reponse internationale rapide (en etroite collaboration avec la Direction de la Planification et de l'Administration et l'Unite de Coordination des ONG du Ministere de la Sante ainsi que l'Unite de Coordination des ONG au Ministere de l'Interieur) par exemple examen et des procedures d'approbation rapide de CVs du personnel expatrie, application rapide des procedures d'acquisition des visa, procedures rapides d'approbation de projet, procedures de dedouanement rapides pour acquisition de materiel et fournitures importees,
 - Preparation d'une carte sanitaire (emplacement des hôpitaux, centres de sante, centres nutritionnels, bureaux centraux, regionaux et de districts),
 - Assistance dans le developpement des plans hospitaliers en cas des catastrophes (en collaboration avec la Direction des Soins de Sante/Division de la Promotion de la Qualite des Soins),
 - Assistance dans l'organisation reguliere des exercices de simulation,
 - Revision reguliere des stocks d'urgence prepositionnes par les agences internationaux et en collaboration avec ces agences/partenaires internationaux,
 - S'assurer en effectuant le suivi que toutes les recommandations formulees apres l'evaluation des interventions humanitaires / reponses aux crises sont inclues dans le developpement / revision de la politique et plans d'action du Ministere

6 Structure de gestion proposee

La gestion des catastrophes est multidisciplinaire et multisectionnelle. La gestion des catastrophes exige que toutes les Directions du Ministere de la Sante soient impliquees quand une catastrophe survient. Cependant, il est propose que l'Unite de Gestion de Catastrophes soit sous la responsabilite du Secretariat General. L'UGC devra avoir un niveau eleve d'autonomie (a l'instar des 'Programmes'), son propre budget et du personnel permanent. L'UGC devrait avoir la possibilite de travailler independamment, mais en etroite collaboration avec les Divisions - des quatre Directions du Ministere de la Sante et des Divisions relevant d'autres ministeres cles. Le Secretaire General sera le Chef hierarchique du personnel de l'UGC.

7 Capacite minimale

L'UGC devra pouvoir intervenir de façon relativement autonome pendant les periodes de crises. Ainsi, l'UGC exige la disponibilite d'un personnel permanent capable de mener une entite relativement independante et autonome, qui pourra représenter le Ministere de la Sante dans les reunions de coordination et d'appel au secours avec les autres ministeres cles et les delegations de haut niveau venues de l'exterieur du pays.

Pendant les crises, le chef de l'Unité ou son délégué participera activement au groupe de travail du Bureau National de Gestion des Catastrophes (BNGC), une fois que cette structure de gestion aura été mise en place. Il/elle fournira une information précise au bureau National de Gestion des catastrophes sur les besoins dans le secteur santé, les besoins de collecte d'information, etc

Les implications pour le personnel ne sont pas négligeables. La responsabilité d'assurer la disponibilité d'un personnel suffisant (temporaire) pendant les périodes de crises incombe au Secrétariat Général, qui collabore avec d'autres Directions (voir annex 2)

7.1 Ressources humaines

7.1.1 Personnel permanent

- Un Chef de l'Unité de Gestion des Catastrophes
- Un cadre supérieur-planification
- Un gestionnaire du stock d'urgence/analyste des données
- Un agent d'administration/Secrétaire
- Un Chauffeur

(Voir les Annexes 3.1-3.9 pour les termes de référence, la description des tâches et les profils des candidats à considérer pour les divers postes permanents ainsi que les postes temporaires)

7.1.2 Personnel temporaire-équipe d'experts

L'Unité de Gestion des Catastrophes mettra en place une équipe, qui sera identifiée et sélectionnée suivant les domaines spécifiques ou les profils développés. Cette équipe formera un groupe de crise qui participera au développement des plans et protocoles. Les membres de ce groupe seront appelés à assister les préfetures et communes dans l'application de ces plans et protocoles pendant les crises. En particulier pendant la phase de réponse initiale, il faut considérer le redéploiement d'une équipe composée des différentes disciplines (5 - 6). Cette équipe devra assister les zones affectées dans la collecte des données de base à l'introduction et à la mise en place des protocoles des systèmes de gestion.

7.1.2 a Personnel temporaire à redéployer au niveau central

Pendant une crise, il est impératif de pouvoir approvisionner rapidement les zones sinistrées avec le matériel mobilisé dans la capitale. Cela nécessite que l'UGC reçoive une assistance d'au moins

- Deux (2) logisticiens
- Deux (2) gestionnaires du stock d'urgence

7.1.2 b Personnel temporaire à redéployer vers les zones affectées

Les zones affectées auront besoin, particulièrement immédiatement après le déclenchement de la catastrophe, d'une expérience technique dans des domaines spécifiques. Cette assistance ne sera fournie qu'après que les autorités préfectorales et communales auront exprimé un tel besoin. Néanmoins, le niveau central du Ministère de la Santé devrait être préparé à fournir l'assistance technique réclamée dans un bref délai. Au minimum trois membres du personnel disposant des qualifications suivantes seront en effet identifiés au niveau central, régional et du district

- Infirmiers dotés d'une expérience dans la programmation et la planification (3 sur 10)
- Médecins - Epidémiologistes (3 sur 5)
- Nutritionnistes (3 sur 7)

- Inspecteurs d'hygiene (3 sur 8)
- Gestionnaires de pharmacie avec experience dans la gestion de stock d'urgence (3 sur 3)

7.2 *Ressources materielles*

L'UGC sera responsable de l'execution des activites decrites ci dessous. Afin de pouvoir executer ces activites en particulier lors des crises, l'UGC aura besoin d'accéder aussi bien aux differents equipements de bureau qu'au moyens de transport pour les investigations sur le terrain et pour la logistique. L'accès immédiat et continu aux moyens de communication est tres important pour permettre a l'UGC de rester en contact avec les autorites des zones affectees. Actuellement, l'UGC a acces a un (1) ordinateur de bureau, trois (3) ordinateurs portables et deux (2) imprimantes (dons de l'USAID - Rwanda).

L'UGC devra aussi disposer au moins de

- L'accès aux services de photocopies
- L'accès au telephone et fax
- Une radio haute frequence, operationelle 12/24 heures (une frequence d'urgence et une frequence ordinaire)
- Un vehicule avec son budget de fonctionnement
- L'accès aux moyens de transport supplementaires (vehicule 4 x 4 et un petit camion de 6 a 10 tonnes)

7.3 *Ressources financieres*

Afin de pouvoir detacher rapidement un personnel dote de l'expertise technique necessaire vers les zones affectees, l'UGC devra avoir son propre budget accessible immediatement. Les procedures de comptabilite en ce qui concerne le budget pour les urgences devraient être definies par la Direction de la Planification et de l'Administration, pour garantir l'accès immédiat en situation de catastrophe et la transparence de la comptabilite des fonds utilises. Le budget de l'UGC doit être compose du budget ordinaire lequel devra couvrir les salaires du personnel et toutes les autres depenses pour le fonctionnement de l'Unité et du budget pour les urgences. Ce dernier budget devra être prepare en tenant compte des besoins possibles en ce qui concerne

- L'achat des vaccins (rougeole, autres)
- L'achat des medicaments et du materiel medical
- L'accès aux moyens de transport additionnels
- Le redeploiement d'une equipe dans les zones affectees pour au moins une semaine
- L'achat du carburant
- Le payement de la main d'oeuvre (logistique)

8 *Personnes ressources du Ministere de la Santé et autres ministeres*

8.1 *Personnes cles au Ministere de la Sante*

Comme il est propose ci - dessous, le personnel experimente souvent necessaires pendant les catastrophes sera prepare pour être immediatement redeploie dans les zones affectees. Ce personnel devra être identifie par le Ministere de la Sante et ses Directions, afin de s'assurer que les besoins individuels de formations sont satisfait. Ceci est d'autant plus important que le developpement des capacites de gestion au niveau prefectoral et communal exigera beaucoup de temps, d'energie et de fonds. En plus de cela, la formation individuelle sera axee egalement sur les lacunes identifiees en matiere de gestion des catastrophes, et elle devra identifier les capacites de l'un ou l'autre agent selectionne pour être membre de l'equipe, a former des personnes dans les zones affectees.

8.2 *Personnes ressources au sein du Ministère de la Santé et des autres Ministères*

Tous le personnel cadre du Ministère de la Santé, à savoir les Directeurs, les Médecins Directeurs des Régions Sanitaires et les Directeurs des Hôpitaux seront considérés comme des personnes ressources. Ils possèdent une grande expérience en matière de gestion et de coordination. Plus encore, ils connaissent les préfectures et les risques éventuels d'apparition de catastrophes dans la région.

Les personnes ressources dans les autres ministères clés n'ont pas encore été identifiées. Néanmoins, lors des récentes crises plusieurs ministères ont dépêché des points focaux pour faire face aux problèmes dus à ces catastrophes et apporter une assistance dans la coordination des interventions. En plus, un bon nombre de ministères clés a participé aux ateliers et séminaires organisés par le projet. L'UGC devra rétablir les contacts avec les points focaux désignés et les participants aux différents ateliers pour s'assurer que ces derniers demeurent disposés à participer à la gestion des catastrophes et qu'ils peuvent être sollicités en cas de nécessité.

9 **Ressources matérielles à prépositionner et le système de gestion proposé**

9.1 *Prépositionnement des ressources matérielles*

Au Ministère de la Santé trois Divisions / Programmes disposent de stocks d'urgence et peuvent y avoir accès immédiatement à l'aide des ressources budgétaires d'urgence.

- La Division Epidémiologie des kits de choléra prépositionnés, de vaccins (contre la méningite, la fièvre jaune et la rage), médicaments contre la méningite et la dysenterie bacillaire,
- Le PEV possède un stock de six (6) antigènes pour les activités ordinaires du PEV,
- Le Programme National de Lutte Contre le Paludisme (PNLP) a un stock d'antipaludéens en cas d'épidémie.

Chacune de ces Divisions / Programmes a mis sur pied un système de gestion qui devrait être maintenu. Cependant, il est important que l'UGC soit tenue informée des changements dans le système de gestion de ces stocks et des quantités de stock mobilisable en cas de nécessité.

Le Ministère de la Santé n'a pas pour le moment d'autres stocks de sécurité en place. Étant donné que les catastrophes peuvent surgir soudainement sans signes d'alerte, le Ministère de la Santé doit prépositionner une certaine quantité de médicaments, d'équipement et de matériel. Il est proposé que l'UGC assure la gestion de ces fournitures. Nous donnons ci-dessous le contenu minimum de stock requis.

a) *Médicaments / consommables médicaux*

Deux (2) kits d'urgence complet (type O M S). Chaque kit contient des médicaments, matériel médical et petit équipement médical pour la prise en charge des soins de santé de base de 10 000 personnes pendant 3 mois.

Le budget pour les urgences devra permettre d'acheter les produits pharmaceutiques et les consommables auprès des fournisseurs locaux (comme CAMERWA/Centrale d'achat de médicaments du Rwanda et les grandes pharmacies en ville) en cas de besoin.

b) *Kits de premiers secours*

Le Ministère de la Santé devra prendre en considération le prépositionnement des kits de premiers secours. Le contenu des kits de premiers secours a été déterminé par la Croix Rouge Rwandaise en collaboration avec la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge. Il est recommandé que le Ministère de la Santé prépositionne les kits de premiers secours au niveau préfectoral ou que l'UGC s'assure que la Croix Rouge remplisse ce rôle. Leur gestion sera de la responsabilité du Médecin Directeur de la Région Sanitaire en collaboration étroite avec les Comités Préfectoraux de la Croix Rouge.

c) Equipement medical

Au cours de l'atelier de Gisenyi sur le developpement du plan hospitalier de preparation en cas des catastrophes, il a ete constate que la disponibilite d'equipement medical n'est pas une contrainte majeure. Cet atelier a seulement considere les cinq (5) hôpitaux se trouvant dans les Prefectures de Gisenyi et Ruhengeri. La disponibilite de l'equipement medical a ete evaluee en rapport avec le nombre d'equipes chirurgicales et le nombre de tables chirurgicales disponibles. On ne connaissait pas encore si les hôpitaux dans les autres prefectures possedent egalement un equipement medical suffisant. En collaboration avec la Division Promotion de la Qualite des Soins, l'UGC devra assumer la responsabilite d'inventorier l'equipement medical disponible dans tous les hôpitaux pour s'assurer qu'il n'est pas necessaire de prepositionner d'autres equipements. Si le besoin de prepositionner un equipement medical specifique se faisait ressentir, l'UGC devra mettre en place le dit stock et developper un systeme de gestion.

d) Autres stocks

On ne sait pas bien combien de rouleaux ou de pieces de toiles de plastic, de tentes, de jerrycans, de reservoirs d'eau gonflables (bladders) et ces accessoires sont deja prepositionnes ou en stocks dans d'autres ministeres. L'UGC devra prendre la responsabilite d'evaluer avec les autres ministeres tous les stocks disponibles et conclure des arrangements pour y acceder en cas de catastrophes.

9.2 Systeme de gestion de stockage et du stock prepositionne

La responsabilite de developper le systeme de gestion des stocks d'urgence sera donnee a l'UGC en collaboration etroite avec les Directions pertinentes du Ministere de la Sante. L'UGC devra, egalement en collaboration avec les Directions pertinentes du Ministere de la Sante, appliquer les normes exigees aux differents systemes de stock et trouver les infrastructures de stockage adequates.

10 Partenaires permanents de l'UGC

Le Ministere de la Sante travaille avec un nombre important d'agences nationales et internationales. En principe, on pourra recourir a toutes ces agences en cas de catastrophes. Cependant, certaines agences, par leur experience, leur degre de preparation et leur engagement sont plus a même de reagir que les autres quand une catastrophe ou une crise eclate. L'UGC devra garder des contacts plus etroits avec ces agences, afin de s'assurer que leur etat de preparation a ete pris en compte dans le developpement des capacites de gestion des catastrophes et dans la gestion proprement dite des catastrophes. Les agences suivantes sont d'une importance particuliere.

10.1 La Croix Rouge Rwandaise / Federation Internationale des Societes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CRR/FISCROR)

La Croix Rouge Rwandaise est un auxiliaire du Ministere de la Sante auquel elle doit rendre compte de ses activites. Neanmoins, la Croix Rouge Rwandaise a une organisation autonome, avec ses propres structures et son propre systeme de gestion. La CRR reçoit une assistance de la Federation Internationale des Societes de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, en particulier en ce qui concerne la rehabilitation de son reseau national, qui a ete serieusement affecte par les evenements de 1994. La Croix Rouge Rwandaise participe actuellement au developpement des capacites de gestion des catastrophes au niveau communal avec l'aide de FISCROR dans son programme de preparation en cas des catastrophes. En particulier, la formation de nouveaux volontaires secouristes de la Croix Rouge est en train de s'etendre a travers tout le pays. En outre, la Croix Rouge Rwandaise travaille tres etroitement avec le Ministere de la Sante dans le retablissement et le fonctionnement de trois banques de sang, dans lesquels le controle de qualite du sang en ce qui concerne la detection des maladies virales (VIH, Hepatite) et de treponemes (Syphilis) est effectuee, et qui disposeront des infrastructures appropriees pour la conservation du sang.

La Croix Rouge a prepositionne des stocks de medicaments, du materiel medical, des denrees alimentaires et d'autres ressources. L'UGC devra regulierement s'informer aupres de la Croix Rouge sur la situation de ses stocks pour que ces derniers soient incorpores dans le plan de preparation aux catastrophes.

10.2 *Comite international de la Croix Rouge (CICR)*

Le mandat specifique du CICR de fournir une assistance aux populations sinistrees est bien connu et est l'un des principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge. Le CICR Rwanda appuie un hôpital de district (Kibuye - equipe chirurgicale, materiel, etc.). Le CICR a donne au Ministere de la Sante une assistance destinee a la prise en charge des cas de cholera et de typhus. Le CICR dispose d'un stock d'urgence de medicaments, de materiel medical, de produits alimentaires et non alimentaires. L'UGC devra maintenir des liens etroits avec le CICR pour s'informer des stocks d'urgence disponibles.

10.3 *Agences Onusiennes*

L'OMS, UNICEF et le PAM travaillent en etroite collaboration avec le Ministere de la Sante. Chacune des trois agences a ses groupes cibles specifiques et ses programmes cibles dans le secteur de la sante. Toutes les trois sont generalement impliquees quand une crise eclate, mais, chacune de ses agences se concentrera sur des aspects particuliers en matiere de sante et de nutrition (OMS pour la lutte contre les maladies, et sante generale, l'UNICEF pour l'eau et assainissement, le PEV, et pour la nutrition, PAM pour les distributions alimentaires generales et la rehabilitation nutritionnelle). Les agences de l'ONU auront des stocks de medicaments, du materiel medical, des produits alimentaires et autres fournitures dans le pays qui permettront d'assurer une reponse rapide en cas de catastrophes. L'UGC devra donc garder des contacts etroits avec les agences et rester informee sur les stocks prepositionnes.

Le PNUD et OCHA jouent egalement un rôle important dans la gestion des catastrophes. Le PNUD assume la fonction de coordonnateur de tous les activites de l'ONU au Rwanda, y compris l'assistance humanitaire en cas de crises. Concretement, le Bureau de PNUD au Rwanda a lance un programme de formation a la gestion des catastrophes (DMTP) en Avril 98. Neanmoins, ce programme a ete suspendu depuis le depart du Charge du programme DMTP en Octobre 98. L'UGC devra entreprendre des contacts avec le PNUD pour discuter de la possibilite de redemarrer les activites du DMTP et des voies de retablir aussitôt que possible une collaboration etroite dans le developpement de capacites de gestion des catastrophes. L'UGC devrait egalement collaborer avec l'Unite de Gestion de l'Information des Nations Unies (IMU) qui fournit un systeme excellent d'information geographique des zones affectees, aussi bien qu'une mise a jour des donnees d'ordre humanitaire et des informations generales.

OCHA, le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires, est aussi present au Rwanda et assiste le PNUD dans la collecte des informations et la coordination des interventions humanitaires. Malgre que le rôle principal d'OCHA soit de coordonner les interventions des agences impliquees dans les affaires humanitaires, l'UGC devrait maintenir un contact regulier avec OCHA pour l'echange des informations et pour le developpement des plans d'urgences conjoints.

10.4 *Agences bilaterales*

Le Ministere de la Sante travaille en etroite collaboration avec des agences bilaterales des pays representes au Rwanda. Certaines agences executent elles-mêmes leurs programmes de sante. Plusieurs autres agences bilaterales financent principalement l'execution des programmes a travers le Ministere de la Sante ou des ONG-partenaires. Il n'est pas evident que des agences bilaterales disposent des stocks d'urgence prepositionnes au Rwanda. Cependant, la plupart des agences bilaterales disposent de procedures claires sur la façon de

debloquer les fonds d'urgence en cas de necessite Il est important que l'UGC soit informee sur ces procedures et maintienne des contacts etroits avec les agences bilaterales pour se tenir regulierement informee des changements eventuels de ces procedures et sur l'engagement continu des agences bilaterales d'assister des populations affectees par des crises

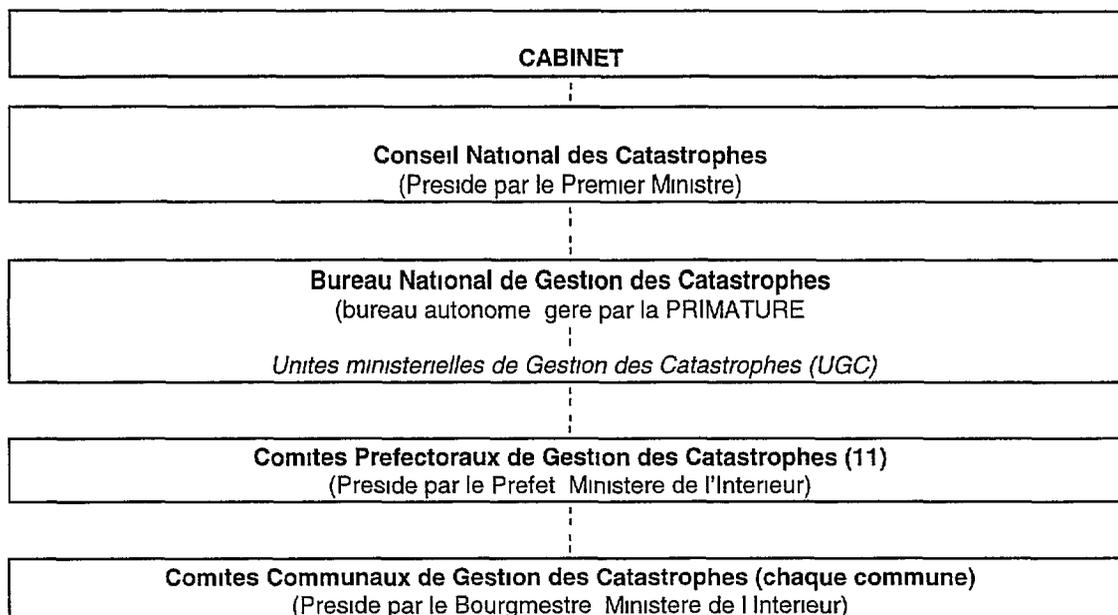
10.5 Organisations Non-Gouvernementales (ONG)

Actuellement, autour de 30 ONG nationales et internationales contribuent au secteur de la sante Les activites des ONG comprennent l'appui technique aux districts sanitaires, aux hôpitaux de districts, aux regions sanitaires, a la formation des infirmiers specialises, ou l'assistance technique aux programmes de lutte contre les maladies (paludisme, VIH - SIDA, Tuberculose et Lepre etc) au niveau central, regional ou du district Les activites des ONG visent de façon particuliere le developpement des capacites Recemment, pendant le crise au Nord Ouest, le Ministere de la Sante a ete appuye par un certain nombre d'ONG oeuvrant dans le secteur de la sante Les ONG operant deja dans les zones sinistrees et d'autres candidats disposes a apporter l'expertise necessaire ont assiste les autorites sanitaires dans le Nord Ouest

L'information sur l'experience specifique des ONG dans la gestion des catastrophes est disponible a l'Unite de Coordination des ONG du Ministere de la Sante Cette unite dispose egalement de l'information sur les procedures en vigueur pour l'approbation des projets, le recrutement des agents de sante expatries, et autres procedures relatives a l'assistance des ONG L UGC devrait être informee de ces procedures, revoir les procedures pour s'assurer qu'elles sont appropriees et applicables pendant les situations d'urgence et collaborer etroitement avec l unite de coordination si la revision des procedures est necessaire En plus, l'UGC doit rester informee sur la capacite en gestion des catastrophes et l'experience de ces ONG qui oeuvrent dans le secteur de la sante au Rwanda, pour garantir l'identification rapide des ONG partenaires en cas de besoin

Annexe 1 Proposition des Structures de Gestion des Catastrophes au Rwanda

L'organigramme ci-dessous a été recommandé par le premier atelier organisé par le projet. Les participants de cet atelier représentaient huit (8) ministères.



En résumé, le rôle de chaque structure proposée est le suivant :

Le Conseil National des Catastrophes (CNC)

- Développement d'une Politique Nationale en matière de gestion des catastrophes (qui comprendra l'exposé de la politique en matière de coordination des structures de gestion des catastrophes)
- Elaboration de la Législation en matière de catastrophes
- Développement du plan national de gestion des catastrophes
- Coordination et direction de tous les aspects liés aux catastrophes : planification, organisation, prévention, réduction, préparation, réponse, réhabilitation, formation, information du public

Le Bureau National de Gestion des Catastrophes (BNGC)

Le Bureau sera responsable pour l'exécution quotidienne des activités concernant la gestion des catastrophes (préparation, analyse des données des systèmes d'alerte précoce, échange d'information, etc.), et pour la coordination et direction des interventions d'urgence.

L'Unité ministérielle de Gestion des Catastrophes (UGC)

L'Unité apportera les informations techniques pour permettre une réponse efficace et appropriée aux menaces et aux catastrophes. La collecte et l'analyse des données techniques restera une responsabilité des ministères techniques. En outre, les ministères techniques sont mieux indiqués pour la préparation et la réponse au niveau technique.

Comités Prefectoraux/Communaux de Gestion des Catastrophes (CPGC et CCGC)

- Collecte des données
- Coordonner et diriger les interventions d'urgence au niveau préfectoral/communal, y compris la mobilisation des ressources et la répartition des tâches
- Gestion des interventions régionales/communales
 - Organisation de réunions régulières avec tous les partenaires

- Identification des besoins et mobilisation des ressources nécessaires, y compris l'identification possible des ressources extérieures (ONG, Agences des UN)
- Mise à jour et échange d'information
- Garantir la sécurité et la communication
- Planification des interventions selon leur priorité

Annexe 2 Responsabilités des différents départements du Ministère de la Santé pendant les urgences

Le Secrétariat Général assumera la responsabilité d'informer la population Rwandaise à propos de l'apparition d'une catastrophe, ses conséquences et les mesures prises par le Ministère de la Santé pour assister les populations affectées

Les quatre Directions devraient assister l'UGC pendant les crises en lui procurant les services suivants

Direction de la Planification et de l'Administration

- Disponibiliser rapidement des bons pour l'acquisition du carburant
- Disponibiliser rapidement les frais de mission pour les personnes ressources et les chauffeurs
- Detacher un logisticien chargé de la réception et la distribution du matériel et des fournitures d'urgence
- Fournir l'information mise à jour sur les ressources humaines (disponibilité, redéploiement)
- Mettre à jour l'information sur les différents partenaires œuvrant dans les régions affectées, leur plans de développement et les activités planifiées (Unité de Coordination des ONG / Suivi des Projets)
- Mettre à jour l'information sur l'expertise des partenaires possibles

Direction de la Pharmacie

- Mettre à jour l'information sur les exigences du système existant de gestion du stock (protocole sur les médicaments essentiels, normes de stockage/entreposage, site d'entreposage approprié)
- Disponibiliser le personnel pour assister dans la constitution du stock et la logistique au niveau central, mettre en place un système de gestion du stock de sécurité au niveau périphérique, et si cela s'avère nécessaire, assister les unités périphériques dans la mise en place d'un système adéquat de gestion de stock et un système d'identification rapide des besoins
- Fournir l'information mise à jour sur la situation du stock disponible au CAMERWA et dans d'autres pharmacies

Direction de l'Epidémiologie et de l'Hygiène Publique

- Fournir le personnel et les ressources spécifiques pour mener des investigations sur le terrain en cas d'épidémies pressenties
- Fournir les protocoles pour l'organisation d'une réponse urgente en cas d'épidémies
- Disponibiliser le personnel pour assurer la collecte de données précises (SIS, notification des cas de maladies, autres systèmes de collecte de données), pour assister dans l'analyse des données recueillies et pour préparer la rétro-information,
- Disponibiliser les inspecteurs de l'hygiène pour apporter une assistance dans la collecte de l'information sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ces derniers apporteront une assistance dans la planification des mesures appropriées visant l'amélioration de la situation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement

Direction des Soins de Sante

- Mettre a la disposition des ressources humaines et materielles pour participer dans la collecte des donnees, dans l'analyse, et les interventions specifiques (rehabilitation nutritionnelle, IEC et activites de sensibilisation)
- Mettre a la disposition l'expertise pour l'evaluation des besoins en infrastructures
- Mettre a la disposition l'expertise et les protocoles en ce qui concerne les normes minimales (personnel, infrastructures, et equipement) des services de sante en situation speciale

Les Bureaux des Regions Sanitaires (11) gardent leurs responsabilites pour la planification, la gestion, l'execution et la coordination des activites de sante. En cas de besoin, les bureaux pourraient être invites a mettre a la disposition de l'UGC, du personnel experimente pour son redploiement dans les zones affectees

Annexe 3 Termes de Reference du personnel permanent et temporaire de l'UGC

Annexe 3 1 Termes de Reference du Chef de l'UGC

3 1 1 Introduction

L'Unite de Gestion des Catastrophes (UGC) du Ministere de la sante a recemment ete mise sur pied. L'UGC est geree par le Secretaire General a qui elle fait rapport. L'UGC jouit d'une autonomie relative en matiere de mobilisation du personnel a redepoyer dans les zones sinistrees et en matiere de ressources materielles et financieres devant garantir que les populations sinistrees ont acces aux soins de base. L'UGC travaille en collaboration etroite avec les divisions des autres directions du Ministere de la Sante en ce qui concerne l'expertise technique dans des disciplines specifiques et l'elaboration de protocoles et de directives du domaine de cette expertise technique.

Les activites de l'UGC, entre autres, concerne le developpement d'une politique de gestion des catastrophes sanitaires et d'un plan de preparation aux catastrophes sanitaires qui doivent être mis en oeuvre dans des circonstances normales. Cependant, l'UGC doit aussi realiser des activites qui concernent des reactions aux catastrophes lorsqu'elles ont fait leur apparition. A tout moment, ces activites prennent le pas sur les activites a mener en temps normal.

La mission principale de l'UGC du Ministere de la Sante est d'elaborer des systemes de gestion des catastrophes qui renforcent/ameliorent l'etat de preparation du secteur de la sante face aux catastrophes avec pour objectif la prevention et/ou l'attenuation de l'impact negatif des catastrophes sur l'etat de sante et la situation nutritionnelle des populations sinistrees et de coordonner les interventions de secours dans le secteur de la sante. Le Chef de l'UGC sera responsable de l'accomplissement de la mission decrite ci-dessus et il travaillera en etroite collaboration avec les autres directions du Ministere de la sante, avec les autres Ministeres cles dans la gestion des catastrophes et avec les organisations et agences partenaires.

3 1 2 Description des tâches

Le Chef de l'UGC sera responsable pour l'execution de toutes les activites derivees des responsabilites de l'UGC.

Responsabilites de l'UGC pendant les crises

- Participation active du Chef de l'UGC du Minisante ou de son Delege au groupe de travail qui devrait renforcer les interventions du Bureau National de Gestion des Catastrophes pendant une crise (Voir annex 1),
- Assistance technique dans la collecte des donnees de base concernant les populations affectees et, en cas de necessite, participation aux descentes sur le terrain,

- Assurer la collecte et l'analyse de données précises,
- Gestion du personnel permanent et du personnel temporaire mis à la disposition de l'Unité de Gestion des Catastrophes,
- Assurer le redéploiement d'un personnel adéquatement qualifié vers les zones sinistrées
- Assurer la gestion appropriée du stock d'urgence au niveau central, préfectoral et communal,
- Assurer l'application des protocoles et des directives,
- Assistance dans l'identification des besoins et la mobilisation des ressources,
- Coordination des activités de gestion des catastrophes à mener dans le secteur de la santé,
- Préparation de propositions de projets techniques (sectoriels) pour les bailleurs au cas où des ressources financières et matérielles doivent être mobilisées
- Préparation de rapports destinés à la Direction hiérarchique du Ministère de la Santé,
- Préparation de rapports sur les opérations de secours destinés aux bailleurs

5.2 Responsabilités de l'UGC dans les conditions normales

- Préparation d'un plan d'action détaillant les différentes activités à exécuter avec pour priorité la réalisation des objectifs dans le temps disponible,
- Développement et révision régulière de la politique sanitaire en matière de gestion des catastrophes,
- Développement et révision régulière du plan de gestion des catastrophes dans le secteur santé, intégrant tous les plans de préparation aux catastrophes qui figurent dans le profil des catastrophes rwandais, qui exigeraient du Ministère de la Santé une assistance dans la prévention de l'atténuation de l'impact négatif sur la santé de la population affectée
- Développement et révision régulière des directives / outils pour assister les communes et préfectures dans la réalisation d'une analyse de vulnérabilité,
- En étroite collaboration avec les services techniques pertinents du Ministère de la Santé, s'assurer de et contribuer au
 - Développement et révision régulière de protocoles et guides techniques pour la gestion des catastrophes spécifiques / urgences sanitaires (en étroite collaboration avec la Division Épidémiologie, Division Nutrition, Division Hygiène Publique, etc),
 - Développement et révision régulière des instruments de la collecte et d'analyse des données (en collaboration avec la Division Statistique et Division de la Promotion de la Qualité des Soins),
 - Révision et/ou développement des procédures de gestion des ressources procédures de gestion des fournitures pour l'urgence pré-positionnées, y compris les entrepôts, les moyens roulants, les systèmes de gestion de stock, etc ,
 - Révision des procédures administratives en vigueur au Ministère de la Santé en ce qui concerne le déboursement des fonds, le suivi de la logistique, le redéploiement temporaire du personnel, et en cas de nécessité, développer des procédures permettant au Ministère de la Santé d'accélérer la réponse aux catastrophes,
 - Révision et /ou développement des procédures qui facilitent une réponse internationale rapide (en étroite collaboration avec la Direction de la Planification et de l'Administration et l'Unité de Coordination des ONG du Ministère de la Santé ainsi que l'Unité de Coordination des ONG au Ministère de l'Intérieur) par exemple examen et des procédures d'approbation rapide de CVs du personnel expatrié, application rapide des procédures d'acquisition des visas, procédures rapides d'approbation de projet, procédures de dédouanement rapides pour acquisition de matériel et fournitures importées,
 - Préparation d'une carte sanitaire (emplacement des hôpitaux, centres de santé, centres nutritionnels, bureaux centraux, régionaux et de districts),
- Assistance dans le développement des plans hospitaliers de préparation en cas des catastrophes (en étroite collaboration avec la Direction des Soins de Santé/Division de la Promotion de la Qualité des Soins),
- Assistance dans l'organisation régulière des exercices de simulation,
- Révision régulière des stocks d'urgence pré-positionnés par les agences internationales et en collaboration avec ces agences/partenaires internationaux

- S'assurer que toutes les recommandations formulees apres l'evaluation des interventions humanitaires / reponses aux crises sont suivies dans le developpement / revision de la politique et les plans d'action du Ministere,
- Preparation du plan d'action detailant les activites a executer dans une periode determinee suivant le calendrier annuel, biannuel du Ministere de la Sante,
- Preparation des rapports reguliers d'activites executees pour informer constamment la Direction hierarchique sur ces activites,
- Preparation du budget annuel et preparation des rapports regulier sur les depenses d'apres les procedures de gestion financiere du Ministere de la Sante

3 1 3 Profil

- Etre Citoyen Rwandais, disposer d'un Diplôme Universitaire (de preference un Medecin diplome en Sante Publique), être dote d'une grande experience dans le domaine de la gestion et de planification, avoir un interêt particulier dans le domaine de la gestion des catastrophes,
- Le candidat devra être capable de représenter le Ministere de la Sante dans les reunions de concertation avec les autres ministeres, les partenaires et les bailleurs de fonds,
- Le candidat sera de preference habitue a l'utilisation de l'outil informatique ou être dispose a apprendre et a garder a jour cet aptitude,
- Le candidat devra être prêt a visiter les zones affectees,
- Le candidat sera experimente dans le developpement de projet et dans la redaction des rapports,
- Le candidat parlera couramment le français et/ou l'anglais

Annexe 3 2 Termes de Reference de l'agent cadre - planification de l'UGC

3 2 1 Introduction

Voir TdR du Chef de l'UGC

3 2 2 Description des tâches

L'agent cadre - planification assiste le Chef de l'UGC dans l'execution des activites de l'UGC
En particulier, l'agent cadre - planification remplacera le Chef de l'UGC pendant son absence et sera responsable du et/ou contribuera a

- a) L'execution des activites UGC pendant une crise,
- b) L'execution des activites de planification et de gestion pendant les circonstances normales (voir point 5 2 et les TdR du Chef de l'UGC)

3 2 3 Profil

- Assistant Medical/Infirmier ou Licencie en Sante Publique, disposant d'une experience dans le domaine de la planification et de la gestion des catastrophes,
- De preference habitue a l'utilisation de l'outil informatique ou dispose a apprendre et a maintenir a jour cette aptitude,
- Le candidat devra être prêt a voyager et a visiter les zones affectees,
- Le candidat devra avoir la capacite de rediger des rapports,
- Le candidat devra pouvoir parler couramment le français et/ou l'anglais

Annexe 3 3 Termes de Reference du Gestionnaire du stock d'urgence / de l'analyste des donnees

3 3 1 Introduction

Lors des crises, le Ministere de la Sante fera appel a l'assistance d'un gestionnaire de stock d'urgence pour garantir que les ressources disponibilisees au niveau du Ministere ou par les agences internationales, sont gerees de maniere transparente et qu'elles atteignent en priorite les populations les plus affectees

La personne responsable de la gestion du stock d'urgence et de l'analyse des donnees epidemiologiques sera affectee a temps plein aupres de l'UGC (Unite de Gestion des catastrophes) jusqu'a ce que son assistance ne soit plus necessaire

3 3 2 Description des tâches

- Organisation de la saisie des donnees de l'assistance materielles reçues au niveau central (medicaments, vaccins, consommables medicaux, equipement, vivres),
- Organisation de la saisie des donnees des expeditions des ressources d'assistance aux zones affectees,
- Garantir l'inclusion des donnees sur les livraisons directes aux zones affectees dans le systeme de gestion des stocks d'urgence,
- Assistance aux zones affectees dans la mise en place d'un systeme approprie de gestion des stocks d'urgence, si necessaire,
- Garantir le retour de l'information des zones affectees en ce qui concerne l'utilisation des ressources materielles envoyees,
- Garantir la saisie des donnees sur l'utilisation des ressources materielles reçues,
- Analyser les donnees de surveillance epidemiologique reçues des zones affectees en relation avec l'utilisation des ressources,
- Appui dans l'identification des besoins en assistance supplementaires,
- Redaction des rapports reguliers pour l'Unite de Gestion des Catastrophes sur l'utilisation de l'assistance materielle et les besoins identifies

3 3 3 Profil

- Assistant Medical/Infirmier ou gerant de pharmacie dote d'une grande experience dans la collecte, la saisie et l'analyse des donnees et dans la gestion des stocks d'urgence,
- De preference le candidat devrait avoir l'experience des systemes informatises de gestion de stock d'urgence ou être dispose a apprendre et a garder a jour ces connaissances,
- Le candidat devrait être prêt a voyager et a visiter les zones affectees,
- Le candidat devra avoir la capacite de rediger des rapports,
- Le candidat devra parler couramment le français et/ou l'anglais

Annexe 3 4 Termes de Reference de l'Administrateur/Secetaire

3 4 1 Introduction

Voir TdR Chef de l'UGC

3 4 2 Description des tâches

L'administrateur / secretaire sera responsable de

- Toutes les activites administratives liees a l'UGC, telles que le classement des documents et de la correspondance, les travaux de dactylographie, la reception et l'expedition de la correspondance et de documents a l'interieur du Ministere

- La comptabilité journalière des dépenses selon les procédures de gestion financière en vigueur au Ministère de la Santé,
- Organisation pratique des réunions, des ateliers et des séminaires,
- Assistance au gestionnaire du stock d'urgence dans la saisie des données,

3 4 3 Profil

- Le candidat sera un secrétaire/comptable qualifié avec un minimum de trois (3) ans d'expérience,
- Le candidat sera habitué à l'utilisation des logiciels de traitement de texte, de tableur et de banque de données,
- Le candidat aura l'expérience dans la comptabilité et sera prêt à apprendre et à appliquer les procédures de gestion financière en vigueur au Ministère de la Santé,
- Le candidat devra parler couramment le français et/ou l'anglais

Annexe 3 5 Termes de Référence du Logisticien

3 5 1 Introduction

Au moment des crises, le Ministère de la Santé fera appel à un logisticien pour s'assurer que les ressources disponibles, que ce soit par les différentes directions du Ministère ou les agences internationales atteignent les zones sinistrées. La personne responsable de la logistique sera mise à la disposition de l'UGC (Unité de Gestion des Catastrophes à temps plein jusqu'à ce que son assistance ne soit plus nécessaire).

3 5 2 Description des tâches

- Organisation de l'entreposage et des conditions de conservation appropriées des différents stocks d'urgence (ventilation, température, etc),
- Approvisionnement des zones affectées en ressources matérielles leur sont destinées,
- Organisation du charroi pour l'expédition des ressources reçues,
- Organisation de la manutention correcte des ressources réceptionnées
- Organisation du dédouanement des ressources importées et du transport des ressources dédouanées au dépôt désigné,
- Préparation des bordereaux d'expédition,
- Garantir le retour rapide au dépôt central des bordereaux d'expédition signés (pour la bonne gestion des stocks),
- Développement d'un calendrier pour l'utilisation du véhicule de l'UGC,
- Rédaction de rapports réguliers pour le Chef de l'UGC

3 5 3 Profil

- Une personne dotée d'une grande expérience dans la logistique des interventions d'urgence,
- Le candidat aura l'expérience des procédures de dédouanement en vigueur,
- Le candidat sera un bon administrateur et il sera de préférence habitué à l'utilisation de l'outil informatique,
- Le candidat devra pouvoir travailler avec des différentes personnes et personnalités et être âgé entre 25 et 45 ans,
- Le candidat devra pouvoir parler couramment le français et/ou l'anglais

Annexe 3 6 Termes de Reference de l'Infirmier disposant d'une experience en planification et developpement de programmes

3 6 1 Introduction

A l'occasion des crises, le Ministere de la Sante fera appel a un(e) Infirmier(e) disposant d'une experience en programmation et en planification pour assister les zones sinistrees dans le developpement d'un plan detaille des operations de secours. Ce plan permettra une programmation prudente des activites prioritaires, la mobilisation des ressources et la coordination des secours. L'infirmier(e) sera mise a la disposition de l'UGC (Unite de Gestion des Catastrophes) a temps plein jusqu'a ce que son appui ne soit plus necessaire.

3 6 2 Description des tâches

L'infirmier sera, pour la plupart des cas, redeploie dans les zones affectees, et il/elle assistera le Medecin Directeur du District ou de la Region Sanitaire dans

- Le developpement d'un plan d'action des activites a executer a court terme,
- La formation des agents de sante du District ou de la Region Sanitaire dans le suivi des activites planifiees,
- La supervision du personnel de sante charge d'executer les activites planifiees,
- L'identification des besoins additionnels,
- Le developpement de projets pour la mobilisation des ressources supplementaires

3 6 3 Profil

- Assistant medical/Infirmier dote d'une experience dans les domaines de planification et de la programmation des interventions de secours,
- De preference habitue a l'utilisation de l'outil informatique ou dispose a apprendre et a garder a jour ces connaissances,
- Le candidat devra être prêt a voyager dans les zones affectees en cas de besoin,
- Le candidat aura la capacite de rediger des rapports,
- Le candidat devra parler couramment le français et/ou l'anglais

Annexe 3 7 Termes de Réference du Medecin Epidémiologiste-

Au moment des crises, le Ministere de la Sante fera appel a l'appui d'un Epidemiologiste pour dispenser des conseils quant aux mesures a prendre a la suite d'une catastrophe pour eviter l'apparition des maladies infectieuses ou d'epidemie. L'epidemiologiste apportera l'appui technique pour le systeme approprie de collecte de donnees qui permettra une alerte precoce a l'apparition eventuelle de crises. L'epidemiologiste contribuera au processus de planification pour garantir que les mesures de prevention sont incluses dans le plan des operations de secours des zones sinistrees. L'epidemiologiste sera mis a la disposition de l'UGC (Unite de Gestion des Catastrophes) a temps plein jusqu'a ce que son appui ne soit plus necessaire.

3 7 2 Description des tâches

L'epidemiologiste sera, dans la plupart des cas, redeploie dans les zones affectees, et il/elle assistera le Medecin Directeur du District ou de la Region Sanitaire dans

- L'identification des situations potentiellement menaçantes qui pourrait declencher des maladies epidemiques et/ou contagieuses,
- La determination des mesures a prendre pour prevenir le declenchement des maladies,
- L'identification des besoins specifiques en formation des agents de sante dans l'identification des cas suspects de maladies contagieuses et epidemiques,
- Mener des investigations sur le terrain et, assurer que les confirmations en laboratoire seront effectuees

- L'introduction des protocoles de la prise en charge d'un debut d'epidemie,
- L'introduction des outils specifiques de collecte des donnees en cas d'epidemie,
- L'analyse des donnees collectees
- La garantie de la circulation reguliere de l'information entre le niveau regional et/ou central,

3 7 3 Profil

- Un epidemiologiste dote d'une experience dans l'execution des investigations sur le terrain, les evaluations de base dans des zones affectees par une catastrophe, la prise en charge des epidemies et des maladies contagieuses,
- Le candidat sera bien au courant des protocoles de lutte contre les maladies epidemiques en vigueur au Ministere de la Sante,
- Le candidat sera capable de former les agents de sante dans la prevention, la prise en charge et la lutte contre les maladies epidemiques,
- Le candidat devra être dispose a être prêt a visiter les zones affectes en cas de besoin,
- Le candidat aura la capacite de rediger des rapports,
- Le candidat devra pouvoir parler couramment le français et/ou l'anglais et pouvoir utiliser facilement un ordinateur

Annexe 3 8 Termes de Reference du Nutritionniste

3 8 1 Introduction

Pendant la periode de crise, le Ministere de la Sante fera appel a l'assistance d'un(e) nutritionniste pour s'assurer que la situation nutritionnelle de la population affectee par la catastrophe n'est pas compromise ou qu'elle s'ameliore en usant de tous les moyens possibles dans le cas ou l'acces a la nourriture par les populations affectees s'est deteriore a la suite de la catastrophe Le/la nutritionniste sera affectee a l'UGC (Unite de Gestion des Catastrophes) a temps plein jusqu'a ce que son appui ne soit plus necessaire

3 8 2 Description des tâches

Le Nutritionniste sera, pour la plupart des cas, redepoye dans les zones affectees, et il/elle assistera le Medecin Directeur du District ou de la Region Sanitaire dans

- L'execution d'une enquête nutritionnelle de base,
- L'execution de la screening nutritionnelle des groupes d'âge cibles avec le but d'identifier les individus necessitant une rehabilitation nutritionnelle,
- L'identification des sites d'implantation des centres de rehabilitation nutritionnelle,
- L'identification des besoins en formation des agents de sante qui seront impliques dans la rehabilitation et la surveillance nutritionnelle,
- La formation des agents de sante en matiere de protocole des urgences nutritionnelles,
- La mise en place d'un systeme de surveillance et d'analyse nutritionnelle,
- Garantir l'echange regulier d'information entre la zone affectee et le niveau regional et/ou central

3 8 3 Profil

- Le nutritionniste devra avoir une grande experience dans la gestion des urgences nutritionnelles,
- Le candidat aura l'experience de la collecte et l'analyse des donnees de surveillance nutritionnelle,
- Le candidat aura la capacite de former des agents de sante,
- Le candidat devra être prêt a visiter les zones affectees,
- Le candidat devra avoir la capacite de rediger des rapports,

- Le candidat parlera couramment le français et/ou l'anglais et il aura de preference de bonnes connaissances en informatique

Annexe 3 9 Termes de Reference de l'Inspecteur d'Hygiene

3 9 1 Introduction

Pendant les periodes de crise, le Ministere de la Sante aura besoin de l'assistance d'un Inspecteur d'Hygiene pour s'assurer que l'approvisionnement en eau et l'assainissement seront appropries par rapport aux conditions de vie des populations affectees par la catastrophe ou pour l'appui dans le choix des mesures qui preveniront l'impact negatif dû a l'absence d'approvisionnement adequat en eau et en infrastructures d'assainissement. L'inspecteur d'Hygiene sera mis a la disposition de l'UGC (Unite de Gestion des Catastrophes) a temps plein jusqu'a ce que son appui ne soit plus necessaire.

3 9 2 Description des tâches

L'inspecteur d'Hygiene sera, pour la plupart des cas, redeploie dans les zones affectees, et il/elle assistera le Medecin Directeur du District ou de la Region Sanitaire dans

- L'execution d'une evaluation de base sur la situation de l'eau et l'assainissement,
- La mise en place de systemes temporaires d'approvisionnement en eau et des infrastructures d'assainissement,
- La preparation de la formation des agents de sante dans l'organisation des campagnes de sensibilisation sur l'hygiene publique,
- L'identification des sites pour les cimetières en cas de besoin et l'appui a l'exhumation et ensevelissement approprie des victimes des catastrophes,
- L'assistance dans l'introduction des mesures devant garantir la prevention de la contamination des sources d'eau (installation de latrines, cimetières etc),
- L'identification des sites d'evacuation des ordures liquides et solides

3 9 3 Profil

- L'Inspecteur d'Hygiene devra disposer d'une experience dans l'approvisionnement de l'eau potable et l'assainissement pendant les situations d'urgence,
- Le candidat aura l'experience de la collecte et l'analyse des donnees de surveillance,
- Le candidat aura la capacite de former des agents de sante,
- Le candidat devra être dispose a visiter les zones affectees,
- Le candidat devra avoir la capacite de rediger des rapports,
- Le candidat devra parler couramment le français et/ou l'anglais et de preference avoir des connaissances suffisantes en informatique

Annexe 4 Liste des abreviations

BNGC	Bureau National de Gestion des Catastrophes
CAMERWA	Centrale d'Achat des Medicaments du Rwanda
CCGC	Comite Communal de Gestion des Catastrophes
CDM Int Inc	Camp, Dresser and McKee International Incorporated
CHK	Centre Hospitalier de Kigali
CICR	Comite International de la Croix Rouge
CNC	Conseil National des Catastrophes
CPGC	Comite Prefectoral de Gestion des Catastrophes
CRR	Croix Rouge Rwandaise
DMTP	Disaster Management Training Programme
ERU	Emergency Response Unit/Unite d'Intervention d'Urgence
FISCROR	Federation Internationale des Societes de la Croix Rouge et du Croissant Rouge
HF	Haute frequence
MINISANTE	Ministere de la Sante
OCHA	Office for the Coordinator of Humanitarian Affairs
OFDA	Office for Disaster Assistance
OMS	Organisation Mondiale de la Sante
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PNUD	Programme des Nations Unies pour Developpement
UGC	Unite de Gestion des Catastrophes
UMILC	Unite Mobile d'Intervention du Laboratoire du C H K
UNICEF	United Nations Children's Fund
USAID	United States Agency for International Development
VIH	Virus d'Immuno deficiencie Humaine